

le 7 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DAC 1433 Subvention (2.000 euros) à l'association APDV centre d'art (12e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association APDV centre d'art ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 18 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association APDV centre d'art, 8 rue Changarnier 75012 Paris dont 1.000 euros sur proposition de la Mairie du 12e, et 1.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville 19900 2014_02969.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 2.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.